

### Article 31 du Règlement

Évidemment, nous appuyons cette révision, et si le Québec est toujours partie de cette confédération, nous voudrions bien demander instamment aux gens qui préparent cette loi de respecter fondamentalement ces structures au Québec, dans le sens où la prise en charge et la dérégionalisation est une chose des années 2000 que le gouvernement libéral, le gouvernement au pouvoir, devra, tôt au tard, comprendre.

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans):** Monsieur le Président, mes premiers mots consisteront à dénoncer un peu l'attitude des députés du Parti réformiste vis-à-vis de leur propre amendement. Il est tout à fait curieux, pour ne pas dire étrange, que des députés qui ont été élus en disant: «Nous sommes ici pour réformer le Parlement» laissent l'autre parti de l'opposition s'exprimer sur leur propre amendement. C'est vraiment curieux.

Dans ma région d'origine, le Saguenay, on appelle ça: «Fais ce que je dis, mais ne fais pas ce que je fais». Comme mon collègue qui vient de s'exprimer, je veux dire que je suis entièrement contre l'amendement qui a été déposé, à l'effet de diminuer de 24 à 12 mois l'étude de la réforme de la carte électorale.

● (1355)

En effet, je crois que nous avons clairement indiqué que nous serions d'accord avec la position du gouvernement de reporter à 24 mois toute cette question. Pourquoi est-il besoin d'avoir une période supplémentaire? Premièrement, nous considérons qu'il est impératif de tenir compte de certains critères autres que la démographie. C'est vrai que nous devons avoir des circonscriptions électorales balancées avec environ 70 000 de population, mais nous devrions tenir compte d'autres critères, entre autres, l'étendue du territoire.

On sait que ma circonscription de Beauport—Montmorency—Orléans couvre entièrement le comté provincial de Montmorency, une partie du comté provincial de Charlevoix et une partie du comté provincial de Beauport—Limoilou. Donc, un seul comté fédéral touche à trois comtés provinciaux. Je suis persuadé que dans les autres provinces du Canada, c'est exactement la même chose.

La deuxième raison, bien entendu, est que si nous avons des circonscriptions électorales fédérales vastes, il y a de bonnes chances pour que nous ayons un très grand nombre de municipalités sur ce territoire avec des particularités, avec des besoins différents d'une municipalité à l'autre.

La troisième raison, le troisième critère qui nous incite à préférer un report de 24 mois, c'est le nombre de municipalités régionales de comté, une entité particulière au Québec, qui constitue ni plus ni moins un gouvernement d'autonomie régionale. Lorsqu'un comté fédéral est étendu, il arrive qu'il chevauche plus d'une MRC, encore une fois avec des particularités, des besoins, des préoccupations différentes.

Finalement, le quatrième point qui me motive à préférer ce report, ce sont les composantes socio-économiques de chacune de ces municipalités, de chacune de ces MRC.

Parce qu'on a un rôle d'opposition officielle à jouer et que nous ne sommes pas ici pour encenser le gouvernement au pou-

voir, malgré ce qu'en dit le député de Saint-Boniface, on peut reprocher aux libéraux le retard du projet de loi avec les consultations qui sont enclenchées. On dirait que dans ce dossier, les bras ne savent pas ce que le cerveau leur demande. Je vous laisse la liberté de savoir qui constitue les bras et qui constitue le cerveau, mais on se rend compte que le retard à présenter ce projet de loi fait en sorte que les consultations n'auraient jamais dû être enclenchées.

À notre point de vue, la réforme devrait être de plus grande envergure. Sans l'appeler par son nom, je m'en voudrais d'oublier que le Bloc québécois et la majorité des Québécois en général demandent l'abolition de l'autre Chambre quand on sait l'efficacité des membres de cette Chambre et l'efficacité de l'institution comme telle. On sait que l'autre Chambre s'est réunie pendant 41 jours en 1993 et que cela a coûté 43 millions de dollars au Trésor canadien. La réforme pourrait englober aussi une abolition pure et simple de l'autre Chambre.

En terminant, je veux vous dire que de toute façon, au Québec, nous sommes persuadés que la réforme sera de plus grande envergure, parce que très bientôt, les Québécois et les Québécoises auront à décider de leur avenir dans un référendum que nous attendons très prochainement dans la nouvelle année.

**Le Président:** Je sais que l'honorable député dispose encore d'un peu de temps, alors s'il n'a pas fini, il pourra reprendre la parole après 15 heures.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LE DRAPEAU CANADIEN

**Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington):** Monsieur le Président, la population canadienne est formée de gens qui ont une culture, une histoire et un passé différents, mais qui sont unis par certains symboles qui leur sont chers.

Notre drapeau est l'un de ces symboles. Il est présent dans tous les édifices du Parlement, et je constate avec plaisir que de nombreux députés en ont aussi un dans leur bureau. Même si certains arborent aussi le drapeau de leur province dans leur bureau, l'unifolié y reste toujours bien en vue.

Notre drapeau nous rappelle que nous sommes d'abord et avant tout Canadiens. Nous représentons chacune de nos circonscriptions, mais nous le faisons au sein de cette institution nationale, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

La fierté que nous ressentons lorsque l'unifolié canadien est hissé durant les Jeux olympiques nous rappelle l'importance que revêt notre drapeau pour nous tous. N'oublions jamais ce qu'il signifie pour nous et ce qu'il symbolise dans le monde entier. J'encourage tous les députés à arborer fièrement notre drapeau canadien.